

Forum Annuel de l'Institut Marocain des Relations Internationales

sur le thème de la

“ Géopolitique du Maroc dans un Nouvel Ordre Mondial en Crise ”

Casablanca, les 21 et 22 juin 2019

Présentation de Mohammed Belmahi

Ambassadeur de Sa Majesté Le Roi au Royaume-Uni (1999-2009), en Inde et au Népal (1996-1999)

Senior Fellow à l'Institut Royal des Études Stratégiques

« Le Brexit : Quelles Implications pour le Maroc ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur Jawad Kerdoudi de m'avoir convié à prendre part aux travaux de ce Forum annuel de l'IMRI.

Avant d'entrer dans le vif du sujet des implications du *Brexit* pour le Maroc, j'aimerais souligner brièvement la particularité des relations maroco-britanniques.

Le Royaume-Uni n'est historiquement pas étranger aux marocains. Ils connaissent en effet depuis longtemps l'existence des Îles Britanniques et ce, à travers leur géographe, Abou Abdallah Mohammed Al Idrissi, né à Sebta (Ceuta) en l'an 1100. Celui-ci dessina en 1154 la première carte du monde connu et donna la description suivante de la Grande Bretagne :

*“Une terre mystérieuse située au nord de l'Europe est dénommée 'Angleterra'. C'est une grande île qui a la forme d'une tête d'autruche. Son peuple est alerte, déterminé et endurant.....L'hiver y est permanent.”*¹

Ainsi, la réputation de l'Angleterre comme une contrée pluvieuse et enrobée de brouillards ne date pas d'hier!

Bien plus que les Empires musulmans Perse, Ottoman ou Moghol, le Royaume du Maroc a joui des relations diplomatiques les plus anciennes avec le Royaume-Uni². Entamées en 1213, ces relations sont en effet vieilles de 806 ans.

¹ Mohammed Belmahi, “The first diplomatic contact between the Kingdom of Morocco and the United Kingdom in the year 1213: Its genesis and impact”, published in Mohammed Laamiri and Driss Ouauicha (Editors), Eight Hundred Years of Moroccan - British Diplomatic Relations, Moroccan British Society Publications, Rabat, 2015.

² Propos du professeur Michael Brett, lors du séminaire tenu en 1989 à la *School for Oriental and African Studies* (SOAS), sur le thème “Morocco and Europe”, in Mohammed Belmahi, “The other in the making of national identity: The case of Britain and Morocco” (page 18), London Metropolitan University, a paper presented at the Opening Lecture for the launch of the Centre for Transcultural Research, 2 March 2006, London.

Par ailleurs, depuis 1704 à ce jour, le Maroc est *de facto* un pays “voisin” du Royaume-Uni de par sa proximité immédiate avec Gibraltar, l’unique possession britannique située au sein même du continent européen. Sa position géographique à moins de 14 kilomètres de Tanger induit des enjeux géopolitiques et géostratégiques pour le Maroc dont ceux liés à la sécurité maritime du Détroit de Gibraltar et au futur statut des présides de Sebta et Melilla et des îles marocaines occupés par l’Espagne. Le Maroc a en effet toujours fait le parallèle entre le cas de la colonie britannique de Gibraltar et celui de ces deux villes et des îles marocaines concernées. Il est donc légitime de corréliser le retour de ces dernières au sein du Maroc avec le transfert de la souveraineté de Gibraltar à l’Espagne.

Afin de pouvoir identifier et jauger la totalité des implications du *Brexit* sur le Maroc, ma présentation tiendra compte des impacts respectifs du *Brexit* à la fois sur le Royaume-Uni et sur l’Union européenne mais aussi nécessairement sur Gibraltar.

Impacts du *Brexit* sur le Royaume-Uni

Le terme “*Brexit*” fut inventé par Denis MacShane, ancien ministre britannique chargé des affaires européennes au *Foreign and Commonwealth Office*. Il a pour la première fois cité ce terme dans son article pour le journal *The Yorkshire Post*, publié en janvier 2012.³

“*Brexit*” est l’abréviation de “*British Exit*”, signifiant la sortie du Royaume-Uni de l’Union européenne. Cette appellation fait référence au “*Grexit*” évoqué lors de la crise grecque.

Au Royaume-Uni, depuis le referendum du 23 juin 2016 sur le *Brexit* et après 44 ans d’adhésion à l’Union européenne, c’est la version *hard* du *Brexit* sous la forme d’un divorce à la dure de cette Union qui a à ce jour prédominé une scène politique britannique profondément divisée. Une sortie forcée de l’UE, même avec un *No Deal*, risque d’être défendue par Boris Johnson, candidat favori à la succession de Mme May au poste de Premier Ministre. Selon ses défenseurs les plus irréductibles, le *Brexit* s’inscrirait plutôt dans le cadre de la série des grandes transformations qui ont contribué au cours des siècles à l’édification progressive de la puissance du Royaume-Uni lequel, à son tour, avait contribué à façonner lourdement l’Ordre mondial.

³ Denis MacShane, *Brexit: How Britain Left Europe*, I.B. Tauris, Londres, deuxième édition, 2016, page X.

À titre de rappel, parmi ces grandes transformations qui ont façonné le Royaume-Uni nous pouvons citer les suivantes : L'adoption en 1215 de la *Magna Carta* (la Grande Charte des Libertés); en 1534, le schisme avec le Vatican et l'instauration de l'Église anglicane ; durant la seconde moitié du 18ème Siècle, la première révolution industrielle au monde ; au 19ème Siècle, l'édification de son empire maritime; au 20ème Siècle, la conduite victorieuse des Première et Seconde Guerres mondiales, la gestion avec l'Amérique de la Guerre Froide, l'invention du *Commonwealth* et les réformes de Margaret Thatcher durant les années 1980, prônant une mondialisation de l'économie en adoptant une option économique ultra-libérale catapultant ainsi la *City* de Londres à la première place financière mondiale.

Actionné par la lettre du 29 mars 2017, adressée par le Premier Ministre britannique au Président du Conseil européen, le processus d'une telle sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne s'est avéré fortement dommageable pour toutes les parties et qu'en conséquence, le gouvernement britannique se trouve désemparé et acculé à œuvrer pour limiter les dégâts directs et collatéraux que causerait le *Brexit*. Il est d'ores et déjà à l'origine de la chute de la valeur de la livre sterling, de l'augmentation des prix des produits à la consommation et de ceux à l'import.

De surcroît, le *Brexit* ouvre une grave période d'incertitudes et d'instabilité peu propices aux affaires. De nombreuses firmes de la *City* de Londres ont déjà conçu des plans de contingence pour leur relocalisation éventuelle, en dehors de la Grande Bretagne, si les termes du *Brexit* venaient à ne plus leur être favorables. Une étude de décembre 2016, présentée par la BBC, indique que la majorité de ces relocalisations ne serait pas en faveur d'une autre ville européenne comme Paris, Francfort ou Genève, mais plutôt au profit de *Wall Street* et donc de New York, c'est-à-dire au détriment du monde de la finance européenne prise dans son ensemble. D'où le jeu politique actuel du Président Trump qui fait valoir le lourd poids des banques et institutions financières américaines qui représentent plus de la moitié du total des sociétés affiliées au secteur financier de la *City* de Londres. Il fait aussi mention de l'existence de plus d'un million d'emplois au Royaume Uni, générés par les investissements directs américains. C'est aussi l'une des raisons qui pousse le Gouverneur de la Banque d'Angleterre à prendre une position ferme contre la sortie britannique désordonnée de l'UE.

Le *Brexit* fragilise la cohésion du Royaume-Uni de par les menaces de sécessions de l'Écosse et de l'Irlande du Nord et aussi à cause du risque d'effondrement du modèle économique de Gibraltar, attisant déjà les revendications espagnoles sur la souveraineté du Rocher (le 31 mars 2017). L'Espagne a en effet réussi à obtenir de l'UE un droit de veto sur toute décision concernant Gibraltar dans le cadre des négociations en cours visant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Par ailleurs, l'OCDE prévoit un recul du PIB britannique de 3% d'ici à 2020 et de 1% pour le reste de l'Europe. Le FMI chiffre le coût du *Brexit* à 5,5% du PIB en 2019. Il coûterait au minimum quelques dixièmes de points de croissance par an à l'Europe dont l'économie reste malgré tout la plus grande au monde avec près du quart du PIB mondial.

La facture du divorce à payer par le Royaume-Uni, liée aux règlements des passifs et des actifs du fait de son retrait de l'UE, s'élèverait à £39 milliards (42 milliards d'euros). Handicapant encore plus l'économie britannique, ce montant deviendrait astronomique en cas d'ajout des pertes envisageables pour le Royaume-Uni en matières d'export et d'Investissements Directs Étrangers ainsi que des coûts supplémentaires pour l'Administration britannique, causés par la gestion des effets induits du *Brexit* et des longs processus de négociation y afférents.

En somme, l'avènement du *Brexit* dans sa version *hard* ou *No Deal* risquerait fort de devenir un vecteur de changements drastiques qui ébranleraient la résilience des fondements constitutionnels de l'État britannique, les bases de son cadre juridique et celles de son processus politique. Le *Brexit* soumettrait par ailleurs au test le plus dur les capacités de l'Administration publique britannique, risquant de la pousser au-delà de ses limites.

Enfin, le *Brexit* a déjà provoqué un processus d'implosion politique du Parti Conservateur britannique actuellement au pouvoir, et ce malgré son enracinement dans l'histoire politique du Royaume-Uni. Héritier des *Tories* des XVIII et XIX Siècles, ce Parti fut en effet fondé en 1834.

De surcroît, l'Opposition qu'incarne Jeremy Corbyn, leader du Parti Travailleiste, est fortement décrédibilisée de par sa doctrine gauchisante et le profil incongru de sa propre personnalité.

Cette situation politique dangereuse laminerait ces deux principaux partis de gouvernement qui ont historiquement incarné jusqu'à présent la nature même du système politique britannique. Elle laisse déjà le champ libre à la constitution de formations politiques inédites, fortement populistes et viscéralement anti-Union Européenne, comme à titre d'exemple le nouveau *Brexit Party* de Nigel Farage, grand gagnant des élections parlementaires européennes de mai 2019 alors que ce Parti ne fut créé que trois mois avant la tenue de ces élections.

Ceci étant, si l'on tenait compte par ailleurs du caractère profondément pragmatique du peuple britannique, l'option *hard* du *Brexit* pourrait bien virer progressivement vers une approche plus *soft*, voire un abandon à terme du *Brexit* et ce, en fonction de signaux provenant des changements de fonds de l'opinion publique britannique et des bouleversements en cours du paysage politique du Royaume-Uni.

Acculé, le gouvernement britannique risquerait même de recourir au scénario extrême qui transformerait le Royaume-Uni et sa *City* de Londres en une sorte de Singapour sur la Tamise (*Singapore on Thames*).

Domages collatéraux du *Brexit* sur le Maroc

Sur le plan des dommages collatéraux du *Brexit* sur le Maroc, les effets sur l'Europe de la sortie du Royaume-Uni se répercuteraient aussi sur le Royaume.

Étant donné que l'Europe est de loin le plus grand partenaire commercial du Maroc, cette situation ne manquerait pas là encore d'avoir une répercussion économique dépressive pour le Maroc, synthétisée en 6 points comme suit :

1- L'un des rares véritables points d'ancrage institutionnel commun en Europe liant le Maroc au Royaume-Uni disparaîtrait avec le retrait britannique de l'UE. Le Maroc perdrait ainsi au sein de cette Union un pays qui militait inlassablement pour une plus grande libéralisation des importations des produits agricoles et qui avait en outre constamment contré la Politique Agricole Commune européenne. En conséquence, les quotas agricoles

seraient étudiés par l'UE à la baisse pour le Maroc, et ce au *pro rata* de la portion marocaine exportée vers le Royaume-Uni.

2- Les dons européens au Maroc iraient, toutes choses égales par ailleurs, à la baisse comme conséquence du *Brexit*.⁴ Ces aides au Maroc risqueraient fortement d'être réduites lors de la négociation du futur budget européen (celui de l'après 2020), le retrait du Royaume-Uni pèserait de tout son poids. En effet, ce pays contribue directement avec 14% environ du budget européen. D'où un immense programme d'économies à attendre sur les dépenses de l'UE, notamment sur la part de son aide extérieure. Ce manque à gagner pour le Maroc serait de l'ordre de 100 millions d'euros sur 7 ans (2021-2026).

3- Sur le plan commercial, le Maroc est un partenaire proche de l'Union européenne à travers son *Statut avancé* de 2008 mais aussi suite à plusieurs accords de libre-échange, notamment agricole et halieutique. Le retrait britannique de l'Union européenne ferait que ce pays ne serait plus tenu par ces accords commerciaux UE-Maroc. Le Royaume-Uni deviendrait alors un '*nouveau pays*' avec ses propres règles, avec lequel le Maroc devrait négocier de nouveaux accords commerciaux et s'accorder mutuellement sur les nouvelles normes d'accès et aussi sur les droits de douanes pour ses produits agricoles, halieutiques et industriels. Difficilement quantifiable, la contrainte de nouvelles normes techniques britanniques serait néanmoins un facteur de coûts supplémentaires pour les entreprises marocaines.

4- Par ailleurs, les nombreux accords bilatéraux et techniques entre le Maroc et l'UE ne s'appliqueraient plus aux relations bilatérales entre le Maroc et le Royaume-Uni du fait du *Brexit* (comme par exemple celui conclu en 2006 sur le transport aérien, ou encore celui de 2015 sur la protection réciproque des indications géographiques agricoles). Il devrait y avoir, là encore, une renégociation bilatérale maroco-britannique. Or le Maroc ne peut pas engager des négociations directes avec le Royaume-Uni sur un nouvel accord commercial

⁴ Avec sa '*politique de voisinage*', l'UE est un bailleur de fonds important pour les pays sis au Sud de la Méditerranée, dont le Maroc, et ce dans le cadre de programmes pluriannuels de dons. Pour la période 2014-2020, le Maroc devait ainsi recevoir de 728 millions à 890 millions d'euros d'aides directes de l'UE. A cela s'ajoutent divers programmes, par exemple sur le contrôle des migrations ou les énergies renouvelables, sans compter les prêts de la BEI. Ces engagements s'inscrivent dans le '*Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020*' ; i.e. le budget de l'Europe qui s'élève à 960 milliards d'euros sur sept ans.

avant sa sortie de l'UE, *soulignant ainsi le besoin d'une période transitoire à fixer selon une approche à déterminer.*

5- Étant donné que le Royaume-Uni aurait à renégocier plus d'une centaine d'accords bilatéraux de libre-échange (après sa sortie de l'UE), **le Maroc pourrait ne pas faire nécessairement partie des pays dotés d'économies prioritaires selon les standards du Royaume-Uni.** En effet, les britanniques se sont fixé des critères très élevés pour sélectionner les pays qu'ils considèreraient comme des partenaires prioritaires, critères que le Maroc à lui tout seul ne pourrait effectivement pas remplir (comparé par exemples à la Chine, l'Inde, le Japon, les pays Arabes du Golfe ou les USA).

Ces critères sont:

- La taille et la diversité des marchés des pays partenaires potentiels;
- L'importance des barrières auxquelles feraient face le commerce et les investissements britanniques;
- Le niveau de croissance de la demande domestique des secteurs où le Royaume-Uni est le plus compétitif; et
- L'existence de complémentarités entre les structures économiques de la Grande Bretagne et celles du pays partenaire potentiel (i.e. des produits qui rentreraient dans la chaîne bilatérale de l'offre).

Pour ce faire, le Maroc devrait alors faire valoir d'autres arguments, plus à caractère sécuritaire et stratégique, ainsi que ses alliances avec d'autres groupements régionaux comme le Conseil de Coopération du Golfe (CCG), son accord de libre-échange avec l'Amérique ainsi que ses forts leviers économiques en Afrique notamment francophone.

6- Même si les relations entre le Maroc et l'UE restent relativement bonnes, le Royaume ne devrait pas s'attendre à plus de cette Union alors qu'il fut le seul pays partenaire à avoir démontré que la politique européenne de voisinage pouvait marcher. Le Maroc est malgré cela attaqué face à la justice européenne sur ses accords agricoles et de pêche du fait du jeu de Madrid, avec l'appui des pays Nordiques. Or, les produits agricoles et de pêche pèsent en moyenne 22% des exportations marocaines vers l'UE. Par ailleurs, le Maroc n'a obtenu, durant les dernières années, que 65 à 70 millions d'euros par an d'aide de l'UE en appui à des projets spécifiques alors qu'auparavant, il arrivait à percevoir des sommes de l'ordre de 250 millions d'euros par an comme appui budgétaire.

Impacts directs du *Brexit* sur le Maroc

Sur le plan des impacts directs du *Brexit* sur les échanges commerciaux bilatéraux entre le Royaume-Uni et le Maroc, les 7 effets suivants seraient à prévoir en plus des dommages collatéraux via l'Union européenne, déjà cités, qui affecteraient le Maroc :

1- Les droits de douanes seraient rétablis avec, comme conséquence, une baisse des échanges commerciaux bilatéraux. L'impact d'une telle situation serait relativement modeste car, selon l'Office des Changes, la part britannique dans le commerce extérieur du Maroc ne dépasse pas 2,5% et celle du Maroc dans le commerce extérieur britannique n'est que de 0,14%.⁵ Au cas où le Royaume-Uni venait à décider d'annuler les avantages accordés au Maroc dans le cadre de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne, l'impact sur certains produits pourrait être important (véhicules, textiles, fils et câbles). Inversement, l'effet sur les produits agricoles pourrait être positif pour le Maroc.

2- En matière d'investissements directs étrangers, l'impact du *Brexit* sur le Maroc resterait minime car le Royaume-Uni n'est que le 7ème investisseur au Maroc pour la période 2011-2015, selon l'Office des Changes. La part britannique dans les flux totaux d'investissements étrangers au Maroc est restée limitée à 5%, en moyenne, entre 2011 et 2015, contre 32% pour la France et 15% pour les Émirats Arabes Unis. De plus, selon la CNUCED, le Maroc a reçu moins de 1% des investissements britanniques dans le monde.

3- Le *Brexit* se répercuterait sur l'économie marocaine par une baisse annuelle de 0,3 point de la croissance économique et de 0,2 point de l'inflation, selon *Bank Al-Maghrib*.

4- L'impact au niveau de la balance marocaine des services serait minime.⁶

5- L'impact sur les flux migratoires de marocains vers le Royaume-Uni serait faible du fait du *Brexit*. Et comme la taille de la communauté marocaine en Grande Bretagne est

⁵ Le déficit de la balance commerciale entre les deux pays s'est élevé en 2015 à 1,95 milliard de dirhams, un montant relativement faible car il ne représente que 1,25% du solde de la balance commerciale totale du Maroc pour cette même année, soit 154 milliards de dirhams.

⁶ Par exemple, étant donné que le nombre de touristes britanniques reste nettement moins important (622.000 visiteurs en 2015), comparé à celui des touristes, en provenance de la France, de l'Espagne ou de l'Allemagne.

relativement modeste en nombre (environ 80.000 personnes), les transferts des marocains du Royaume-Uni resteraient sans grands changements.

6- Étant donné que le Royaume-Uni est situé en dehors de l'espace *Schengen*, l'approche britannique en matière de visas (déjà sévère vis-à-vis des marocains), ne risquerait pas de s'amplifier du fait du *Brexit*. A noter aussi que neuf pays européens dont le Royaume-Uni, ont conclu en 2013 avec le Maroc un accord de mobilité concernant essentiellement le contrôle des migrations que Londres remettrait en cause avec le *Brexit*.

Le climat politique anti-migrants qui règne actuellement au **Royaume-Uni** a d'ailleurs poussé le gouvernement britannique à opter déjà pour un retrait de la plupart des directives européennes sur l'immigration et les visas. Il est aussi à craindre que des mesures protectionnistes plus drastiques soient adoptées par les autorités britanniques sur le plan sécuritaire envers des pays de la région MENA, sous la pression des partisans du tout sécuritaire.

7- Sur le plan juridique, les impacts du *Brexit* sur les contrats commerciaux ou financiers entre opérateurs du Royaume-Uni et du Maroc seraient d'ores et déjà à surveiller ou à réviser dont les clauses liées au droit applicable dans les contrats, celles se rapportant aux risques de changes ou encore se référant spécifiquement au droit anglais. La conformité juridique de ces clauses par rapport au droit européen risquerait en effet de devenir obsolète du fait du *Brexit*.

Sur le plan de la stabilité politique et économique du Détroit de Gibraltar, le *Brexit* aurait les implications suivantes sur le Maroc :

Sur les quatorze territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, celui du Rocher de Gibraltar est l'unique possession britannique située au sein même du continent européen. Sa souveraineté est depuis plus de trois siècles un point de contentieux entre deux pays membres de l'Union européenne, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Le 23 juin 2016, les habitants de Gibraltar avaient voté à 96% contre la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

L'économie florissante du Rocher, **basée principalement sur les services financiers *off-shore*, le *e-commerce* et les jeux de hasard par internet**, n'a pu réussir que grâce au marché unique de l'Union européenne dont Gibraltar fait partie, lui offrant ainsi les quatre libertés de mouvement⁷ chers à cette Union comme par exemple celui des 12.000 travailleurs espagnols et autres citoyens des pays membres de l'Union européenne qui traversent quotidiennement la frontière avec l'Espagne pour y exercer leurs métiers.

Avec l'effondrement éventuel du modèle économique de Gibraltar à cause du *Brexit*, Madrid verrait le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne comme sa meilleure chance en trois siècles pour pouvoir réclamer avec succès sa souveraineté perdue sur Gibraltar depuis la signature du traité d'Utrecht en 1713.

Le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait avoir des impacts négatifs sur Gibraltar, à la fois économiques et politiques. L'Espagne et les pays membres de l'Union européenne pourraient imposer de lourds droits de douanes sur les biens et services importés et exportés de Gibraltar.

Aussi, l'ouverture de la frontière entre l'Espagne et Gibraltar, qui fut la condition *sine qua non* du Royaume-Uni à l'entrée de l'Espagne au sein de l'Union européenne durant les années 1980, risquerait d'être remise en cause par Madrid.

Le climat politique actuel en Espagne inciterait en effet ce pays à revenir à l'usage de pressions similaires à celles des années 1960, exercées avant l'adhésion de ce pays à l'Union européenne, dans un esprit de revendication de sa souveraineté sur Gibraltar.

Durant les années 1980, une entente tacite aurait été conclue entre Madrid et Londres pour que l'Espagne ne réclame pas dans le court terme ce territoire afin de ne pas encourager le Maroc à faire de même pour le retour en son sein des présides espagnols de Sebta et Melilla et des îles marocaines occupées.

⁷ La libre-circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes sont les quatre libertés prônées par l'Union européenne pour son Marché unique.

Après le vote pour le *Brexit* et afin de résoudre les problèmes qui se poseraient à Gibraltar⁸, le Royaume-Uni rechercherait aujourd'hui des solutions de rechange pour sa colonie qui devrait aussi quitter l'Union européenne en même temps que le retrait britannique de cette dernière.

Ces solutions préserveraient la liberté de mouvement des biens et services prônée par l'Union européenne et qui s'applique à Gibraltar (car sa sortie de l'Union européenne ferait aussi quitter le Rocher de l'Union douanière européenne).

Si le Royaume-Uni, en quittant l'Union européenne, venait à rester membre de **l'Espace Économique Européen**⁹, ces libertés pourraient alors être encore applicables à Gibraltar et à l'Espagne. Aussi, l'Union européenne pourrait-elle encore avoir son mot à dire si ces libertés de mouvement venaient à être unilatéralement affectées par l'Espagne dans un acte hostile à Gibraltar.

Par ailleurs, le gouvernement du Royaume-Uni chercherait à avoir pour Gibraltar une nouvelle vocation économique comme alternative à sa situation *post-Brexit*, y compris l'identification d'autres portes de sortie autre que celle - unique - du côté de la frontière espagnole.

Le Maroc, comme durant la période difficile des années 1960 pour Gibraltar, pourrait être sa porte économique alternative.

Ceci est parfaitement envisageable dans le cadre d'une redéfinition des rôles économiques et politiques que pourrait jouer le Rocher (et donc indirectement le Royaume-Uni) dans la géostratégie du Maroc en Méditerranée Occidentale et peut être même en Afrique.

⁸ Fabian Ricardo, le *Chief Minister* de Gibraltar, avait déjà posé ces problèmes et demandé en octobre 2013 ce qui suit: *"Membership of the European Union is important to Gibraltar. We are the only part of the United Kingdom member-State which is within continental Europe and of course while for the UK some issues might not be as relevant, such as the freedom of movement of people, it is a very important issue for Gibraltar. The freedom to provide services is an important issue for Gibraltar so we are looking to have an opportunity to form part of the debate on Europe, to hear the argument that is made by each of the parties that defends a particular point of view and has a vote. We vote in the European Parliament elections, so there is no reason why we should not vote in any other plebiscite that deals with membership, or the shape of membership, of the European Union"*.

⁹ L'Espace Économique Européen (EEE) fut créé par un traité signé en 1992 à Porto entre les États membres de l'Union européenne et ceux de l'Association européenne de libre-échange -AELE. L'EEE est une union économique sans pour autant être une union douanière car son traité ne prévoit pas de coordination des tarifs douaniers et aussi exclut de son champ d'application les produits agricoles non-transformés ainsi que la pêche. Ce traité assure la libre-circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes soient les mêmes quatre libertés prônées par l'Union européenne pour son Marché unique. L'EEE est ainsi composé de 31 États (28 de l'UE et 3 de l'AELE). Avec un PIB de l'ordre de 13.000 milliards d'euros, l'EEE englobe 509 millions de personnes vivant sur un territoire de 4.944.753 km².

En effet, le Maroc aurait là une carte solide à jouer vis-à-vis du Royaume-Uni dans le cadre de ses discussions pour un redéploiement de ses relations bilatérales *post-Brexit*.

Pour leur part, les autorités de Gibraltar, alarmées par la volonté possible de voir Londres favoriser une sortie "dure" (*hard or no deal*) de l'Union européenne, se sont forgées un plan alternatif pour leur territoire. En effet, la formule dite "dure" du Royaume-Uni signifierait des contrôles stricts des flux de migrants et une souveraineté de sa propre justice sur l'accès au marché unique européen.

Aussi, la recherche d'un nouveau modèle économique pour Gibraltar devient-il capital pour la survie du Rocher. En effet, un *hard Brexit* signifierait la mort de son modèle économique actuel qui a fait sa prospérité durant les trente dernières années.

Ainsi, contrairement au Premier Ministre britannique qui chercherait à appliquer une loi dite "*A Great Repeal Bill* " afin de mettre un terme à l'autorité des lois de l'Union européenne sur celles du Royaume-Uni, le gouvernement de Gibraltar chercherait quant à lui à préserver autant que possible les avantages de l'Union européenne au profit du Rocher en adoptant plutôt les termes d'une loi antinomique dénommée "*A Great Continuation Bill* ».

Le *Chief Minister* de Gibraltar penserait même à négocier une relation séparée entre l'Union européenne et Gibraltar, soulignant que le territoire du Rocher est une partie intégrante de l'Europe. Cela pourrait être du type d'un statut de membre-associé, selon le *Chief Minister*, différent de ce que serait celui du Royaume-Uni. Les modèles à imiter seraient éventuellement ceux d'Andorre, du Groenland ou du Liechtenstein. L'élément principal recherché par Gibraltar serait toujours l'accès au marché unique et à la liberté de mouvement des biens, des personnes et des capitaux.

Selon les choix et orientations que prendrait le Royaume-Uni pour l'avenir de Gibraltar, le Maroc devrait rester vigilant et adopter une position diplomatique proactive afin de ne pas en subir les conséquences mais plutôt en tirer le meilleur parti possible pour ses relations bilatérales à la fois avec la Grande Bretagne et son Rocher.

Merci pour votre attention,

Mohammed Belmahi

